

Tours, le

Objet : Contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire 2015-2023
Lancement Appel à projets 2023
P.J : 1 dossier documentaire

Madame, Monsieur,

La Politique de la ville est une politique publique circonscrite aux quartiers en difficultés, copilotée par Tours Métropole Val de Loire et la Préfecture d'Indre et Loire, en partenariat étroit avec les villes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche. Elle vise à réduire les inégalités qui persistent entre les quartiers prioritaires et les autres territoires métropolitains. C'est une politique territorialisée, partenariale et contractuelle qui s'appuie sur de nombreux signataires institutionnels, dont la Région Centre Val de Loire et le Département d'Indre et Loire, acteurs associatifs et habitant.e.s, pour atteindre ses objectifs.

Le contrat de ville 2015-2023 est le dispositif contractuel de référence de cette politique publique menée sur les dix quartiers prioritaires de la Métropole de Tours. En 2019, un protocole d'engagement réciproque a permis de prolonger de deux années le contrat de ville (en 2021 et 2022) tout en instaurant de nouvelles priorités locales. La prolongation d'une année supplémentaire du Contrat de ville en 2023 permet de poursuivre cette stratégie de réduction des inégalités, dans la lignée des axes stratégiques définis lors de l'avenant 2019 et du résultat de l'évaluation finale du contrat réalisée en 2022. 2023 sera l'année de l'élaboration du nouveau contrat devant être effectif en 2024, et les associations seront mobilisées dans cet objectif.

Chaque année, un appel à projets vise à faire émerger et soutenir des initiatives au bénéfice des habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville, initiatives contribuant à répondre aux objectifs identifiés dans le Contrat de ville et plus particulièrement, aux axes identifiés comme prioritaires. L'appel à projet 2023 s'inscrit dans la continuité des priorités 2022, actualisées par l'évaluation finale, afin de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville autour des axes prioritaires suivants:

- L'accompagnement de l'enfant dans toute son évolution, de sa naissance à son adolescence ainsi que la parentalité
- Le soutien à la formation et à la mise en lien entre besoin et demande d'emplois
- L'accès aux droits et la levée des freins

- L'investissement de l'espace public par tous
- L'implication des habitants dans l'évolution de leur quartier

Vous noterez également que les trois axes transversaux du contrat de ville, à savoir la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes, sont toujours d'actualité. Une attention particulière sera notamment portée sur cette dernière approche tant dans la construction des projets que dans leur réalisation.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets, vous êtes invités à prendre contact, en amont du dépôt de votre dossier et en premier lieu avec le chargé de projet « politique de la ville » des collectivités (Villes ou Métropole) et avec les déléguées de la Préfète des territoires concernés par l'action. Le Service « politique de la ville » de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et les chargés de mission de l'Etat sont également à votre disposition.

Vous trouverez, ci-joint, le règlement de l'appel à projet explicitant la procédure de dépôt et d'instruction des dossiers, ainsi que la liste des différents interlocuteurs susceptibles de vous accompagner. Les documents afférents sont consultables et téléchargeables sur les sites internet des collectivités, ainsi qu'à l'adresse suivante:

<http://indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-populations-vulnerables/Politique-de-la-ville/Le-contrat-de-ville-de-Tours-Metropole-Val-de-Loire>

Les dossiers de demande de subvention devront obligatoirement être transmis par voie dématérialisée, avant **le 20 janvier 2023** en les saisissant sur le site suivant :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Nous vous remercions par avance de vos propositions. La politique de la ville ne peut se faire sans vous, aux côtés des acteurs institutionnels et de l'ensemble des professionnels de terrain.

La Préfète d'Indre-et-Loire

Le Président de Tours Métropole
Val de Loire,

Marie LAJUS

Frédéric AUGIS